

APPEL D'OFFRES NATIONAL (AON° 2019 E 4008)

REALISATION DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES RACCORDEES AU RESEAU BASSE TENSION SUR LES TOITS DES BATIMENTS STEG. PROJET BSS

La Société Tunisienne de l'Electricité et du gaz (STEG) se propose de lancer un Appel d'Offres National N° 2019 E 4008 pour :

LES ETUDES, LA FOURNITURE, LE TRANSPORT A PIED D'ŒUVRE, LE MONTAGE, LES ESSAIS ET LA MISE EN SERVICE DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES DES LOTS CITES CI-APRES, AINSI QUE LA MAINTENANCE DES OUVRAGES PENDANT 3 ANS.

Lot 1 : Région de Tunis de puissance photovoltaïque Min 305 KWc, Max 336 KWc regroupant les districts/agences suivants : (District Ezzahra, District Bardo, CFP khelidia, District Manouba, District Ariana, District Tunis Ville, District Mourouj et District le Kram)

Lot 2 : Région Nord de puissance photovoltaïque Min 120 KWc, Max 132 KWc regroupant les districts/agences suivants : (Bâtiment région Nord, Agence Sejnene, District Menzel Bouzelfa, Agence Hammamet, Agence Soliman, Agence Mateur, District Menzel Temime et District Zaghouan)

Lot 3 : Région Centre de puissance photovoltaïque Min 315 KWc, Max 347 KWc regroupant les districts/agences suivants : (Bâtiment région Centre, Agence Jemmel, District Sousse Ville, District Moknine, District Sousse Nord, District Monastir, District Mahdia et District Kairouan)

Lot 4 : Région Nord-Ouest de puissance photovoltaïque Min 270 KWc, Max 297 KWc regroupant les districts/agences suivants : (Bâtiment région Nord Ouest, District Jendouba, Agence Nefza, Agence Teboursek, Agence Mejez El Beb, Agence Tabarka, District Siliana, District Beja et District le Kef)

Lot 5 : Région Sfax de puissance photovoltaïque Min 225 KWc, Max 248 KWc regroupant les districts/agences suivants : (Bâtiment région Sfax, Agence Kerkenah, Agence Bir Ali, District Sfax Nord, District Mahres, District Jebeniana, District Sfax Ville et District Sfax Sud)

Lot 6 : Région Sud-Ouest de puissance photovoltaïque Min 265 KWc, Max 292 KWc regroupant les districts/agences suivants : (Bâtiment région Sud Ouest, District Kasserine, District Tozeur, District Metlaoui, District Sidi Bouzid et District Gafsa)

Lot 7 : Région Sud de puissance photovoltaïque Min 245 KWc, Max 270 KWc regroupant les districts/agences suivants : (Bâtiment région Sud, District Medenine, District Tataouine, District Jerba, District Kebeli, District Gabes, District Zarzis, Agence Matmata, Agence El Hamma et Agence Matouia)

Conditions de participation :

La participation à l'Appel d'Offres National est ouverte à tout Installateur de systèmes photovoltaïques agréé par l'ANME, répondant aux critères de qualification requises et justifiant de références techniques suffisantes et ce par la fourniture dans son offre des pièces exigées par le cahier des charges et il doit être inscrit sur le système national d'achat public en ligne TUNEPS et disposant du certificat de signature électronique (www.tuneps.tn).

En cas de groupement, le chef de file doit avoir la qualité d'Installateur de systèmes photovoltaïques, agréé par l'ANME et qui sera le représentant de l'ensemble des membres du groupement et le seul vis-à-vis de la STEG pour l'exécution du Marché et il doit être inscrit sur le système d'achat public en ligne TUNEPS et disposant du certificat de signature électronique (www.tuneps.tn).

Pour les offres présentées par un groupement, tous les membres du groupement doivent être inscrits sur le système TUNEPS et disposent du certificat de signature électronique.

Les soumissionnaires peuvent participer à un ou plusieurs lots avec une soumission indépendante pour chaque lot.

Le Soumissionnaire doit accompagner son offre de(s) caution(s) bancaire(s) de soumission d'un montant de 6000 DT pour chaque lot.

Le Cahier des Conditions d'Appel d'Offres qui définit les conditions de participation à l'Appel d'Offres ainsi que le présent avis de presse sont publiés sur le site Web de la STEG dénommé www.steg.com.tn

Les offres (techniques et financières) doivent parvenir en ligne via TUNEPS sauf incapacité technique du système TUNEPS (la taille du fichier). Le cas échéant, une partie de l'offre peut parvenir hors ligne à condition qu'elle soit mentionnée au préalable dans l'offre parvenue en ligne. La partie de l'offre hors ligne doit parvenir à la STEG sous pli fermé portant le numéro de l'Appel d'Offres et son objet et la mention « ne pas ouvrir », et ce par courrier recommandé ou par poste ou remise directement au Bureau d'Ordre Central (BOC) (contre décharge) au plus tard le **Mercredi 03 Juillet 2019 à 9H00** délai de rigueur au nom de :

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES OFFRES
LA SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ
38, Rue Kemal ATATURK, BP190 - 1080 TUNIS CEDEX – TUNISIE**

**APPEL D'OFFRE N° 2019 E 4008 :
« REALISATION DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES RACCORDEES
AU RESEAU BASSE TENSION SUR LES TOITS DES BATIMENTS STEG. PROJET BSS »**

La partie de l'offre hors ligne reçue après la date et l'heure limite de réception des offres sera considérée comme nulle et non avenue. La date d'envoi ou du cachet de la poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des offres, seul le cachet du bureau d'ordre central fait foi.

Toutefois, tous les documents financiers ainsi que tout élément ayant trait à l'évaluation technique et financière doivent parvenir obligatoirement en ligne via TUNEPS.

Le cahier des charges est disponible sur le système TUNEPS gratuitement.

La séance d'ouverture des offres technico-financières est publique et aura lieu au Siège Social de la STEG au Bâtiment « G » 3^{ème} étage le **Mercredi 03 Juillet 2019** à partir de **9H30**.

Le représentant du Soumissionnaire doit être muni obligatoirement d'un mandat de représentation portant le nom du mandataire et la pièce d'identité.

Délai de validité des offres :

Les offres resteront valables durant cent vingt (120) jours comptés du lendemain de la date limite de réception des offres.

Société Tunisienne
de l'Electricité et du Gaz



الشركة التونسية
لل كهرباء والغاز

DIRECTION CENTRALE DE L'EQUIPEMENT

Appel d'Offres National N° 2019 E 4008

REALISATION DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES RACCORDEES AU RESEAU BASSE TENSION SUR LES TOITS DES BATIMENTS STEG PROJET BSS



Le Cahier des Conditions d'Appel d'Offres

CCAO

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 -OBJET DU CAHIER DES CONDITIONS D'APPEL D'OFFRES.....	3
ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES	6
ARTICLE 3 - RESPECT DES CONDITIONS D'APPEL D'OFFRES	7
ARTICLE 4- DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'APPEL D'OFFRES	7
ARTICLE 5 - ADDITIFS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	7
ARTICLE 6 - CONDITIONS GENERALES D'ETABLISSEMENT DES OFFRES ..	7
ARTICLE 7 - PRESENTATION DES OFFRES.....	8
ARTICLE 8 - CONSTITUTION DE L'OFFRE.....	9
ARTICLE 9 - PIECES ANNEXES	10
ARTICLE 10 - CAUTION(S) BANCAIRE(S) DE SOUMISSION.....	11
ARTICLE 11 - LANGUE DE L'OFFRE.....	12
ARTICLE 12 - DELAI DE RECEPTION DES OFFRES	12
ARTICLE 13 - OFFRES EN RETARD	12
ARTICLE 14 - ECLAIRCISSEMENT DES OFFRES.....	13
ARTICLE 15 - DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE	13
ARTICLE 16. ACTUALISATION DES PRIX	13
ARTICLE 17 - DETERMINATION DE LA CONFORMITE DE L'OFFRE	14
ARTICLE 18 - METHODE D'EVALUATION DES OFFRES.....	14
ARTICLE 19 - CERTIFICAT D'ORIGINE.....	15
ARTICLE 20 - CORRECTION DES ERREURS	15
ARTICLE 21 - SOUS TRAITANCE	15
ARTICLE 22 – CRITERE D'ATTRIBUTION DU MARCHE	15
ARTICLE 23 - NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE.....	16
ARTICLE 24 - AFFICHAGE DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES	16
ARTICLE 25 - FRAIS.....	16
ARTICLE 26 - RESERVES.....	16
ARTICLE 27 - FINANCEMENT	16
ARTICLE 28 - ANNEXES	17
ANNEXE I- MODELE DE CAUTIONNEMENT BANCAIRE DE SOUMISSION. LOT 1.....	18
ANNEXE II- METHODOLOGIE D'EVALUATION DES OFFRES	25
ANNEXE III : FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE	27
ANNEXE IV : LISTE DES INSTALLATIONS PV REALISEES	28
ANNEXE III : PV DE VISITE DU SITE.....	29

ARTICLE 1 - OBJET DU CAHIER DES CONDITIONS D'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre du développement durable du pays, la mise en œuvre du Plan Solaire Tunisien, le programme de diversification des sources de production d'électricité à travers la promotion des énergies renouvelables et la valorisation du potentiel énorme en ressources énergétiques renouvelables, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG) a décidé de réaliser des installations photovoltaïques individuelles, raccordés au réseau Basse Tension à édifier sur les toits des bâtiments de la STEG.

Le présent cahier a pour objet de définir les conditions de participation et de soumission à l'Appel d'Offres National relatif aux études, la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le montage, la pose, les essais et la mise en service des ouvrages objet des lots cités ci-dessous et ce, suivants les spécifications techniques précisées dans le cahier des prescriptions techniques particulières (CCTP), le bordereau des prix ainsi que la maintenance des ouvrages pendant 3 ans au delà de la réception définitive des ouvrages et la formation de personnel de la STEG durant les phases du projet.

Lot 1 : Région Tunis

Région Tunis	Districts/Agences	Adresse	Puissance PV (KWc) A titre indicatif
Puissance PV totale de la Région de Tunis Min : 305 KWc Max : 336 KWc	District Tunis Sud (Ezzahra)	AV. 2 Mars 1934	50
	District Tunis Ouest (Bardo)	AV. 20 Mars 1956 Bardo	50
	CFPK	CFPK Khelidia	20
	District Manouba	AV. Grand Maghreb Manouba	40
	District Tunis Nord (Ariana)	17, Rue André Ampère 2080 Ariana	30
	District Tunis Ville	60, AV. Louis braille Tunis	30
	District Mourouj	Cité administrative Mourouj 3	50
	District Tunis Est (Kram)	AV. Mohamed V . Z.I Kram	35

Lot 2 : Région Nord

Région Nord	Districts/Agences	Adresse	Puissance PV (KWc) A titre indicatif
Puissance PV totale de la Région Nord Min : 120 KWc Max : 132 KWc	Bâtiment Région Nord	AV. Habib Bourguiba.Tunis	5
	Agence Sejnene	Route de Bizerte	5
	District Menzel Bouzelfa	AV. Habib Bourguiba	10
	Agence Hammamet	Av. Habib Bourguiba	10
	Agence Soliman	Rte de Grombalia. Soliman	5
	Agence Mateur	Route de Tabarka	5
	District Menzel Temime	Route de Korba km 1	30
	District Zaghouan	AV. de l'indépendance	50

Lot 3 : Région Centre

Région Centre	Districts/Agences	Adresse	Puissance PV (KWc) A titre indicatif
Puissance PV totale de la Région Centre Min : 315 KWc Max : 347 KWc	Bâtiment Région Centre	15, AV 18 Janvier 1952	40
	Agence Jemmel	Cité administrative	5
	District Sousse Ville	15, AV 18 Janvier 1952	10
	District Sousse Nord	AV. de la Liberté Sahloul	30
	District Monastir	AV. Habib Bourguiba	30
	District Moknine	AV. Tarek Ibn Ziad	30
	District Mahdia	AV. Habib Bourguiba	70
	District Kairouan	Rue Tlemecen	100

Lot 4 : Région Nord Ouest

Région Nord Ouest	Districts/Agences	Adresse	Puissance PV (KWc) A titre indicatif
Puissance PV totale de la Région Nord Ouest Min : 270 KWc Max : 297 KWc	Bâtiment Région Nord Ouest	AV. Habib Bourguiba. Beja	20
	District Jendouba	BP N° 19 place 14 Janvier	10
	Agence Nefza	Route de Mateur	10
	Agence Teboursek	AV. Habib Bourguiba	10
	Agence Mejez El Beb	Route du Kef	20
	Agence Tabarka	Av. Habib Bourguiba	20
	District Siliana	30, Rue de l'indépendance	50
	District Beja	Route de Tunis CP	60
	District Le Kef	AV. de la Liberté	70

Lot 5 : Région Sfax

Région Sfax	Districts/Agences	Adresse	Puissance PV (KWc) A titre indicatif
Puissance PV totale de la Région Sfax Min : 225 KWc Max : 248 KWc	Bâtiment Région Sfax	La poudrière	85
	Agence Kerkenah	El Kallebine	5
	Agence Bir Ali	Rue Taieb El Mhiri	5
	District Sfax Nord	El Haffara	10
	District Mahres	Route Gabes. AV. H. Bourguiba	10
	District Jebeniana	Place 14 janvier 2011	20
	District Sfax Ville	Rue Imam Boukhari	30
	District Sfax Sud	Rte Menzel Chaker km 4	60

Lot 6 : Région Sud Ouest

Région Sud Ouest	Districts/Agences	Adresse	Puissance PV (KWc) A titre indicatif
Puissance PV totale de la Région Sud Ouest Min : 265 KWc Max : 292 KWc	Bâtiment Région Sud Ouest	Rue de la Gare Ksar Gafsa	10
	District Kasserine	AV. 14 Janvier 2011	35
	District Tozeur	AV. Farhat Hachad	10
	District Metlaoui	AV. de l'environnement	50
	District Sidi Bouzid	Rue de la république	60
	District Gafsa	AV. de la Palestine	100

Lot 7 : Région Sud

Région Sud	Districts/Agences	Adresse	Puissance PV (KWc) A titre indicatif
Puissance PV totale de la Région Sud Min : 245 KWc Max : 270 KWc	Bâtiment Région Sud	AV.18 Janvier 1952. Medenine	20
	District Medenine	Route de Gabes km 3.5	30
	District Tataouine	Cité Tataouine Nouvelle	35
	District Jerba	AV Salah B.Youssef Houmet Souk	30
	District Kebeli	Rue Tahar Ben Achour	20
	District Gabes	AV. Aboukacem Chebbi	40
	District Zarzis	Rue Mohamed Ali	40
	Agence Matmata	AV. Mohamed Ali	30
	Agence El Hamma	AV. de l'environnement	
	Agence Matouia	AV. Habib Bourguiba	

Le soumissionnaire doit optimiser les installations photovoltaïques en respectant les puissances minimales et maximales dans chaque région sachant que les puissances photovoltaïques pour chaque site avancées par la STEG dans les tableaux ci-dessus sont données à titre indicatif.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES

La participation à l'Appel d'Offres National est ouverte à tout Installateur de systèmes photovoltaïques agréé par l'ANME et inscrit sur le système national d'achat public en ligne TUNEPS et disposant du certificat de signature électronique (www.tuneps.tn).

En cas de groupement, le chef de file doit avoir la qualité d'Installateur de systèmes photovoltaïques, agréé par l'ANME, et inscrit sur le système national d'achat public en ligne TUNEPS et disposant du certificat de signature électronique (www.tuneps.tn).

Pour les offres présentées par un groupement, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Tous les membres du groupement doivent être inscrits sur le système TUNEPS et disposer du certificat de signature électronique.
- Les personnes morales groupées doivent être solidaires, chacune d'entre elles étant engagée pour la totalité du Marché et doit pallier toute éventuelle défaillance de ses partenaires.
- Le groupement doit désigner dans l'acte de groupement un mandataire chef de file ayant la qualité d'installateur parmi ses membres, et qui sera le représentant de l'ensemble des personnes morales groupées et le seul vis-à-vis de la STEG pour l'exécution du Marché.
- Un membre du groupement ne peut ni faire partie d'un autre groupement soumissionnaire, ni présenter une offre indépendante dans le même lot.
- Une convention de groupement, dûment signée par chaque membre du groupement et mandatant le chef de file pour l'exécution du Marché doit être remise avec l'offre. Les stipulations de la dite convention ne sont pas opposables à la STEG.

Les soumissionnaires peuvent participer à un ou plusieurs lots avec une soumission indépendante pour chaque lot.

Les tableaux détaillés des montants des ouvrages et nature de prestation doivent obligatoirement être remplis pour le(s) lot(s) objet de la soumission.

Aucune proposition pour une partie d'un lot donné ne sera acceptée. Donc tous les soumissionnaires doivent obligatoirement soumissionner pour tous les bâtiments indiqués dans un même lot.

L'offre doit être complète, et doit porter sur la totalité des fournitures, travaux et prestations objet du ou des lot(s).

La STEG prévoit des visites pour les soumissionnaires aux bâtiments objet de la réalisation des installations photovoltaïques (lot 1, lot 2, lot 3, lot 4, lot 5, lot 6 et lot 7), pour leur permettre d'inspecter les toits et ses environs avant la préparation et la soumission de leurs offres.

Les PV des visites en Annexe V pour chaque site dûment remplis, signés par le responsable de l'organisme et portant son cachet, et du responsable de l'unité STEG du site correspondant doivent être retournés à la STEG avec l'offre.

ARTICLE 3 - RESPECT DES CONDITIONS D'APPEL D'OFFRES

Les soumissionnaires sont tenus en application de la réglementation en vigueur applicable aux marchés publics (décret 2014-1039 du 13/03/2014) de se conformer à tous les documents et conditions du dossier d'appel d'offres.

ARTICLE 4- DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'Appel d'Offres est constitué des documents suivants :

1. Le présent cahier des conditions d'Appel d'Offres (CCAO), et ses annexes,
2. La soumission (qui constitue l'acte d'engagement du soumissionnaire),
3. Les tableaux des prix et de décomposition des prix,
4. Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes,
5. Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

ARTICLE 5 - ADDITIFS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

5.1 - Au cas où certains Soumissionnaires auraient des renseignements à demander sur la signification exacte de certaines parties des documents d'Appel d'Offres, ils doivent les notifier **en ligne** à la STEG **via TUNEPS**, en vue d'obtenir les éclaircissements nécessaires avant soumission et au plus tard vingt (20) jours avant l'expiration du délai de réception des offres. Si les questions soulevées sont fondées, elles feront l'objet d'additifs au dossier d'Appel d'Offres, qui en feront partie intégrante. Ils seront transmis à tous les Soumissionnaires en possession des dossiers d'Appel d'Offres, et la date limite de réception des offres pourra être reportée à une date qui sera fixée par la STEG et portée à la connaissance des Soumissionnaires.

5.2 - Des additifs au dossier d'Appel d'Offres pourront également être ajoutés par la STEG en vue de rendre plus claire la compréhension des documents d'Appel d'Offres ou d'apporter des modifications techniques ou autres. Ces additifs feront l'objet d'une insertion publicitaire et seront transmis également à tous les Soumissionnaires en possession du dossier et à 10 jours au moins avant la date limite de réception des offres et en feront partie intégrante. Dans ce cas, la date limite de réception des offres pourra être reportée à une date qui sera fixée par la STEG et portée à la connaissance des Soumissionnaires.

ARTICLE 6 - CONDITIONS GENERALES D'ETABLISSEMENT DES OFFRES

Du seul fait de la présentation de leurs soumissions, les Soumissionnaires sont censés avoir pris connaissance de la nature et des difficultés des travaux à réaliser et

avoir recueilli par leurs propres soins et sous leur entière responsabilité tous les renseignements jugés par eux nécessaires à la parfaite exécution de leurs obligations découlant des pièces constitutives du marché.

Ils sont censés également avoir inclus dans leurs prix tous les coûts, frais généraux, impôts, droits et taxes, assurances, bénéfices, aléas et autres conformément aux conditions prévues par les cahiers des charges. Les prix de l'offre sont établis sous leur responsabilité et ne pourront faire l'objet de quelque réclamation ou modification que ce soit.

Tous les renseignements, relatifs aux conditions locales, fournis dans le dossier d'Appel d'Offres ou par la STEG sont donnés à titre indicatif et n'engagent en rien la responsabilité de la STEG.

ARTICLE 7 - PRESENTATION DES OFFRES

Les offres techniques et financières doivent parvenir en ligne via TUNEPS sauf si la taille du fichier dépasse le seuil permis et déclaré par le système TUNEPS. Le cas échéant, une partie de l'offre peut parvenir hors ligne à condition qu'elle soit mentionnée au préalable dans l'offre parvenue en ligne.

Toutefois, tous les documents techniques et financiers doivent parvenir obligatoirement en ligne via TUNEPS.

La partie de l'offre hors ligne doivent parvenir à la STEG sous pli fermé portant le numéro de l'Appel d'Offres N° 2019 E 4008, le libelle (Réalisation des systèmes photovoltaïques raccordés au réseau Basse Tension sur les toits des bâtiments de la STEG, Projet BSS), et la mention "NE PAS OUVRIR" à :

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION
D'OUVERTURE DES OFFRES
LA SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ
38, Rue Kemal ATATURK, BP1901080 TUNIS CEDEX – TUNISIE**

**APPEL D'OFFRE N° 2019 E 4008
REALISATION DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES RACCORDEES AU RESEAU
BASSE TENSION SUR LES TOITS DES BATIMENTS STEG,
PROJET BSS**

et au plus tard la date et l'heure limites le Mercredi 03 Juillet 2019 à 9h00.

En cas de contradiction entre les deux parties de l'offre (en ligne, hors ligne) les éléments parvenus en ligne prévalent.

L'offre doit contenir les documents de recevabilité suivants :

- ✓ Les pièces annexes citées à l'ARTICLE 9 du présent cahier.
- ✓ Le CCAO, le CCAP et le CCTP paraphés à toutes les pages et signés à la dernière page et portant le cachet du Soumissionnaire.
- ✓ La ou les caution(s) bancaire(s) provisoire(s) conformément à l'ARTICLE 10 ci-après et Annexe I.

- ✓ **Offre technique** doit être détaillée conformément aux stipulations du CCTP et aux dispositions des articles 8.1 du présent cahier.
- ✓ **Offre financière** doit contenir :
 - La ou les soumission(s) conforme(s) au modèle prévu par le dossier d'appel d'offres, dûment remplie(s), signée(s) et portant le cachet du soumissionnaire.
 - L'offre ou les offres financière(s) établie(s) conformément au modèle prévu.
 - Toutes autres indications ou pièces ayant trait aux prix et aux conditions financières de l'offre.

ARTICLE 8 - CONSTITUTION DE L'OFFRE

Le soumissionnaire doit établir son offre conformément aux conditions de l'article 7 du présent cahier.

8.1 UNE OFFRE TECHNIQUE

Une offre technique détaillée conformément au cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et devant comporter obligatoirement les pièces et les informations suivantes :

1. La documentation et les notices techniques des équipements proposés pour tous les ouvrages photovoltaïques proposées par lot, et leurs origines portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.
2. Les documents justifiant l'admissibilité et la conformité aux normes et aux spécifications de l'Appel d'Offres de tout le matériel qu'il propose de fournir pour l'exécution du ou des lot(s).
3. La liste des sous-traitants qui vont participer à la réalisation de chaque lot (Annexes II du CCAP). Le planning détaillé d'exécution du lot et/ou des lots proposés avec les délais d'exécution exigés par les cahiers des charges de l'ensemble des fournitures et prestations objet du présent Appel d'Offres.
4. Liste des moyens matériels à mettre à la disposition pour la réalisation des installations photovoltaïques : montage, essais et mise en service.
5. Les plans d'agencement et schémas électriques de toutes les installations photovoltaïques proposées, les données de calculs de simulation selon software utilisé (PVsyst, PVSol ou autres) avec détermination du productible annuel des installations photovoltaïques du lot correspondant.
6. Avoir réalisé au moins 10 installations photovoltaïques dont la puissance unitaire $P_u > 5\text{KWc}$ durant les trois dernières années 2016, 2017, 2018 (Voir tableau en Annexe IV);
7. Avoir réalisé une puissance totale de plus de 200 KWc durant les trois dernières années 2016, 2017, 2018;
8. Fournir des onduleurs conformes aux spécifications techniques mentionnées au CCTP du présent Appel d'Offres;
9. Fournir des panneaux homologués par l'ANME.
10. Le tableau de références cité en Annexe IV dûment rempli avec les justificatifs à l'appui.

8.2 UNE OFFRE FINANCIERE

L'offre financière doit contenir :

1. La ou les soumission(s) conforme(s) au modèle prévu par le dossier d'Appel d'Offres, dûment remplie(s), signée(s) et portant le cachet du Soumissionnaire.
2. Les tableaux de prix et de décomposition des prix dûment remplis, paraphés et portant le cachet du Soumissionnaire à chaque page.
3. Toutes autres indications ou pièces ayant trait aux prix et aux conditions financières de l'offre.

Le Soumissionnaire doit remplir soigneusement l'ensemble des pièces ayant trait aux prix et indiquer avec précision les prix unitaires et les prix totaux.

Le Soumissionnaire indiquera tout rabais et la méthode d'application dudit rabais sur le modèle de soumission.

Seuls les rabais indiqués dans la soumission des offres seront annoncés et seront pris en considération pour l'évaluation et la comparaison des offres.

Les Soumissionnaires doivent indiquer leurs prix en dinars tunisiens (DT) HTVA et avec TVA comprise. Ils doivent préciser en outre le taux de la TVA et celui du FODEC s'il y a lieu.

Les soumissionnaires doivent préciser leur code d'identifiant fiscal.

Tous les documents précités, à établir par le Soumissionnaire, doivent être obligatoirement paraphés à chaque page et signés par ses soins et portant son cachet.

La STEG se réserve le droit d'exiger d'autres pièces ayant trait au dossier de l'Appel d'Offres.

ARTICLE 9 - PIECES ANNEXES

Le système TUNEPS permet à la STEG automatiquement de vérifier la situation fiscale du soumissionnaire, son affiliation à un régime de sécurité sociale ainsi que la caution bancaire provisoire. A cet effet, le soumissionnaire doit être en règle vis-à-vis de la recette des finances concernant les déclarations fiscales exigibles et affilié à un régime de sécurité sociale.

Le soumissionnaire doit accepter sur le système TUNEPS:

- La déclaration sur l'honneur spécifiant l'engagement de ne pas avoir fait et de ne pas faire par lui même ou par personne interposée, des promesses des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de son exécution
- Une déclaration de non appartenance : une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de la STEG ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans. (uniquement pour les marchés de fourniture de biens et services).
- Toutes les clauses du cahier des charges

La STEG peut exiger d'autres pièces annexes ayant trait au dossier d'appel d'offres.

NB : En cas de groupement : Les pièces annexes précitées ainsi que toute autre pièce exigée par le dossier d'appel d'offres sont exigées de chaque membre de groupement.

ARTICLE 10 - CAUTION(S) BANCAIRE(S) DE SOUMISSION

Le soumissionnaire doit présenter la caution bancaire provisoire en ligne, à défaut il est tenu de l'envoyer hors ligne à l'adresse de la STEG indiquée ci-dessous :

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION
D'OUVERTURE DES OFFRES
LA SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ
38, Rue Kemal ATATURK, BP1901080 TUNIS CEDEX – TUNISIE**

**APPEL D'OFFRE N° 2019 E 4008
REALISATION DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES RACCORDEES AU
RESEAU BASSE TENSION SUR LES TOITS DES BATIMENTS STEG,
PROJET BSS**

et au plus tard à la date et heure limites le Mercredi 03 Juillet 2019 à 9 h00.
Le Soumissionnaire doit accompagner son offre de(s) caution(s) bancaire(s) de soumission conforme au modèle en Annexe I du présent cahier, d'un montant de : 6000 DT pour chaque lot.

Cette caution bancaire doit rester valable durant tout le délai de validité de l'offre condition sine qua non de son acceptation.

Les cautions bancaires de soumissions doivent être délivrées par une banque installée en Tunisie et soumise au droit Tunisien.

Les cautions bancaires de soumissions seront libérées :

- Pour les soumissionnaires non retenus :
Après approbation du rapport d'évaluation par les instances compétentes sur le choix des titulaires du marché et ce, compte tenu du délai de validité des offres.
- Pour le soumissionnaire retenu :
Après la remise de la caution bancaire définitive dans un délai de 20 jours à partir de la notification de l'attribution du marché.

La ou les caution(s) bancaire(s) de soumission seront mise en paiement notamment :

- Si le Soumissionnaire renonce à son offre durant le délai de sa validité.
- Si le Soumissionnaire ne remet pas la garantie bancaire de bonne fin conformément à l'article caution bancaire de bonne fin du CCAP.
- Si le Soumissionnaire retenu refuse de signer le marché.

ARTICLE 11 - LANGUE DE L'OFFRE

L'offre présentée par le Soumissionnaire ainsi que toutes les correspondances et tous les documents relatifs à l'offre, qui seront échangés entre le soumissionnaire et la STEG, seront rédigés en langue française étant entendu que tout document imprimé fourni pourra l'être en une autre langue, dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française des passages intéressant l'offre; dans ce cas et aux fins d'interprétation de l'offre la traduction française fera foi.

Toutefois, la documentation technique pourrait être fournie en langue anglaise.

ARTICLE 12 - DELAI DE RECEPTION DES OFFRES

Les offres des soumissionnaires doivent parvenir en ligne au plus tard à la date et heure limites le Mercredi 03 Juillet 2019 à 9h00.

La partie de l'offre qui sera envoyée en hors ligne ; doit parvenir par courrier recommandé ou rapide -poste ou remise directement au Bureau d'Ordre central (BOC) contre décharge au plus tard à la date et heure limites le Mercredi 03 Juillet 2019 à 9h00 délai de rigueur au nom de :

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION
D'OUVERTURE DES OFFRES
LA SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ
38, Rue Kemal ATATURK, BP1901080 TUNIS CEDEX – TUNISIE**

**APPEL D'OFFRE N° 2019 E 4008
REALISATION DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES RACCORDEES AU RESEAU
BASSE TENSION SUR LES TOITS DES BATIMENTS STEG,
PROJET BSS**

La date d'envoi ou du cachet de la poste ne seront pas pris en compte pour l'acceptation des plis, seul le cachet du Bureau d'Ordre de la STEG fait foi.

La séance d'ouverture des plis technico-financières est publique et aura lieu au Siège Social de la STEG au Bâtiment « G » 3^{ème} étage le 03 Juillet 2019 à partir de **9H30**.

NB : Le représentant du Soumissionnaire doit être muni obligatoirement d'un mandat de représentation portant le nom du mandataire et la pièce d'identité.

ARTICLE 13 - OFFRES EN RETARD

La partie de l'offre parvenue en hors ligne après la date et l'heure limite de réception des offres sera écartée et renvoyée au soumissionnaire.

ARTICLE 14 - ECLAIRCISSEMENT DES OFFRES

En cas de besoin, la STEG pourrait demander aux Soumissionnaires, et conformément à la réglementation en vigueur, des précisions, des justifications et/ou des éclaircissements sur le contenu de leurs offres ou de compléter la teneur de celles-ci.

Dans ce cas, les demandes et les réponses se feront par écrit, et les Soumissionnaires ne sont pas autorisés à cette occasion à apporter des modifications d'ordre administratif, financier ou technique, sous peine de nullité de leurs offres.

ARTICLE 15 - DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE

Les offres resteront valables durant cent vingt (120) jours comptés du lendemain de la date limite de réception des offres.

Dans des circonstances exceptionnelles, la STEG peut solliciter une prolongation de la validité de son offre, la validité de la garantie bancaire de soumission sera de même prolongée par le Soumissionnaire d'une durée équivalente. La demande et les réponses doivent être faites par écrit.

Un Soumissionnaire peut refuser la demande de prolongation et récupérer sa caution provisoire. Il ne peut, en cas d'acceptation, modifier son offre.

ARTICLE 16. ACTUALISATION DES PRIX

Le titulaire du Marché peut demander l'actualisation de son offre financière, si la période entre la date de présentation de l'offre précitée et la date de notification du marché dépasse (120) jours.

A cet effet, le titulaire du marché devra présenter à la STEG dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de la notification du marché ou d'émission de l'ordre de service de commencement de l'exécution une demande écrite dans laquelle il indique le montant de l'actualisation requis, les bases et les indices ayant servis à sa détermination.

Cette demande doit être accompagnée par tous les documents et justificatifs le prouvant.

Cette actualisation est calculée selon la formule suivante :

$$P_n = P_i \left(0,3 + 0,3 \frac{S_n}{S_i} + 0,4 \frac{I_n}{I_i} \right)$$

- P_n = Nouveau prix du fournisseur
- P_i = Prix initial du fournisseur
- S_n = SMIG appliqué à la date de notification du marché (JORT)

- S_i = SMIG appliqué au lendemain de l'échéance des 120 jours (JORT)
- I_n = Indices des prix à la vente industriel pour production et distribution d'électricité, à la date de notification du marché (INS)
- I_i = Indices des prix à la vente industriel pour production et distribution d'électricité, au lendemain de l'échéance des 120 jours (INS)

ARTICLE 17 - DETERMINATION DE LA CONFORMITE DE L'OFFRE

L'appréciation de la conformité des Offres est du ressort de la STEG qui se basera sur le contenu de l'Offre par référence aux documents du dossier d'Appel d'Offres.

Une Offre jugée non conforme par la STEG sera rejetée.

ARTICLE 18 - METHODE D'EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation et la comparaison des offres seront effectuées selon les étapes suivantes sur la base des modalités et critères prévus à l'Annexe II du présent cahier.

Etape 1 : Vérification de la recevabilité des offres ;

Etape 2 : Classement des offres financières des soumissionnaires qualifiés par Lot dans l'ordre croissant sur la base du prix hors taxe du KWc installé par Lot en tenant compte des éventuels rabais accordés par les soumissionnaires.

Etape 3 : Evaluation de l'offre technique du soumissionnaire déclarée recevable et moins disant par lot.

- En cas de conformité aux cahiers des charges, le marché lui est attribué.
- En cas de non conformité, son offre est éliminée et la STEG procédera de la même manière pour les autres offres techniques selon le classement financier croissant.

La STEG attribuera le marché au soumissionnaire moins disant par lot et dont l'offre a été jugée conforme aux conditions du dossier d'appel d'offres.

A partir de la date de réception des offres, et pendant la période d'évaluation des offres, la STEG se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés, la véracité et l'authenticité des renseignements et indications fournies dans l'offre du Soumissionnaire.

ARTICLE 19 - CERTIFICAT D'ORIGINE

Conformément à la réglementation en vigueur, les soumissionnaires qui proposent un produit d'origine et de fabrication tunisienne sont tenus de fournir avec leurs offres un certificat de date récente (ne dépassant pas une année à partir de sa date d'obtention) attestant l'origine tunisienne de leurs produits et ce afin de bénéficier de la marge de préférence.

Cette attestation d'origine doit être délivrée par la chambre de commerce et d'industrie sur la base d'une évaluation de la valeur ajoutée tunisienne effectuée par les centres techniques.

ARTICLE 20 - CORRECTION DES ERREURS

Les offres qui ont été reconnues conformes au dossier d'Appel d'Offres seront vérifiées par la STEG pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. Les erreurs seront corrigées par la STEG de la façon suivante :

- Lorsqu'il existe une différence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, le montant en lettres fera foi.
- Lorsqu'il existe une différence entre un prix unitaire et le prix total obtenu en effectuant le produit du taux unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que la STEG n'estime pas qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire auquel cas le prix total cité fera foi et le prix unitaire sera corrigé.
- Le montant figurant à la soumission et rectifié par la STEG conformément à la procédure décrite ci-dessus engagera le soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée et sa garantie bancaire saisie.

ARTICLE 21 - SOUS TRAITANCE

Les Soumissionnaires doivent assurer personnellement l'exécution du marché, ils ne peuvent en faire apport à une société ni en confier l'exécution totale ou partielle à une ou plusieurs entreprises.

Les soumissionnaires doivent indiquer dans leurs offres les noms de leurs sous traitants. Les sous traitants photovoltaïques doivent être agréés par l'ANME.

ARTICLE 22 - CRITERE D'ATTRIBUTION DU MARCHE

La STEG attribuera le marché au soumissionnaire moins disant déclaré techniquement conforme (tel que détaillé en Annexe II du présent cahier).

ARTICLE 23 - NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

La STEG notifie par écrit au ou aux Soumissionnaire(s) retenu(s) l'acceptation de son offre ou de leurs offres avant l'expiration de la date de validité des offres. Pour le ou les Soumissionnaire(s) retenu(s), le marché sera constitué par les pièces énumérées à l'ARTICLE 4 du présent cahier et qui seront complétées par les indications contenues dans l'offre ou les offres du ou des Soumissionnaire(s) et acceptés par la STEG.

ARTICLE 24 - AFFICHAGE DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

La STEG procédera à l'affichage des résultats de l'Appel d'Offres et présente par écrit, aux candidats qui le demandent, les motifs de rejet de leurs offres dès que le choix du ou des titulaire(s) du marché est prononcé ou l'Appel d'Offres est déclaré infructueux.

ARTICLE 25 - FRAIS

Tous les frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation, l'acheminement et le suivi de leurs offres resteront à leurs charges quel que soit le résultat de l'Appel d'Offres.

ARTICLE 26 - RESERVES

La STEG se réserve le droit :

- de rejeter toute offre non conforme aux prescriptions des documents d'Appel d'Offres ou formulant des réserves sur certains de ses documents,
- de ne pas donner suite à l'Appel d'Offres,
- de procéder à un nouvel Appel d'Offres suivant les mêmes ou de nouvelles conditions.

Les Soumissionnaires dont les propositions ne sont pas retenues pour quelques motifs que ce soit ne peuvent prétendre à aucune réclamation ou indemnisation quelconque.

ARTICLE 27 - FINANCEMENT

Le financement du projet de réalisation des systèmes photovoltaïques raccordés au réseau Basse Tension sur les toits des bâtiments de la STEG est assuré par la STEG.

ARTICLE 28 - ANNEXES

Sont annexés au présent CCAO et en font partie intégrante, les documents suivants :

- **Annexe I : Modèle de caution bancaire de soumission par lot**
- **Annexe II : Méthodologie d'évaluation des offres**
- **Annexe III : Fiche d'identification du Soumissionnaire**
- **Annexe IV : Liste des installations photovoltaïques réalisées par le Soumissionnaire**
- **Annexe V : PV de visite du site**

ANNEXE I

**MODELE DE CAUTIONNEMENT BANCAIRE DE SOUMISSION
LOT 1 (REGION DE TUNIS)**

Je soussigné – nous soussignés

(Noms et prénoms du ou des signataires)

agissant en qualité de.....

(Raison sociale et adresse de l'établissement garant)

1/ Certifie – certifions que.....

(Raison sociale de l'établissement garant)

a été agréé par le ministre des finances en application de l'article 113 du décret N° 2014-1039 du 13/03/2014 et les textes ultérieurs l'ayant modifié et complété, portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n'a pas été révoqué, que.....

(Raison sociale de l'établissement garant)

a constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé N°..... en date du le cautionnement fixe de 5.000 dinars prévu par l'article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2/ Déclare me- déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire.....

(Nom du soumissionnaire)

domicilié

à.....

(Adresse du soumissionnaire)

pour le montant du cautionnement relatif à l'Appel d'Offres N°..... du lancé par la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz.

Le montant du dit cautionnement s'élève

à.....

(Montant en toutes lettres en Dinars)

3/ M'engage – nous engageons à effectuer le versement de la somme susvisée et dont le titulaire serait débiteur au titre du marché, et ce à la première demande écrite de la STEG sans qu'il y ait besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche administrative ou juridique quelconque.

Le présent cautionnement est valable durant 120 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Dans le cas où l'offre du soumissionnaire est retenue, la durée de validité du présent cautionnement sera prolongeable sur simple demande de la STEG jusqu'à son remplacement par le cautionnement définitif. Si après cette demande l'Entreprise n'accomplissait pas les formalités nécessaires auprès de la banque pour proroger le délai de validité du présent cautionnement avant l'expiration de sa validité ou s'il ne pouvait obtenir l'accord de la banque pour cette prolongation, la banque s'engage à verser le montant indiqué ci-avant au compte de la STEG sans attendre une nouvelle notification de celle-ci.

Fait à Tunis, le.....

(Nom du signataire, signature et cachet de la Banque)

(Mention manuscrite) *Lu et approuvé, bon pour cautionnement provisoire jusqu'à concurrence d'un montant de*

MODELE DE CAUTIONNEMENT BANCAIRE DE SOUMISSION**LOT 2 (REGION NORD)**

Je soussigné – nous soussignés

(Noms et prénoms du ou des signataires)

agissant en qualité de.....

(Raison sociale et adresse de l'établissement garant)

1/ Certifie – certifions que.....

(Raison sociale de l'établissement garant)

a été agréé par le ministre des finances en application de l'article 113 du décret N° 2014-1039 du 13/03/2014 et les textes ultérieurs l'ayant modifié et complété, portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n'a pas été révoqué, que.....

(Raison sociale de l'établissement garant)

a constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé N°..... en date du le cautionnement fixe de 5.000 dinars prévu par l'article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2/ Déclare me- déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire.....

(Nom du soumissionnaire)

domicilié

à.....

.....

(Adresse du soumissionnaire)

pour le montant du cautionnement relatif à l'Appel d'Offres N°..... du lancé par la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz.

Le montant du dit cautionnement s'élève

à.....

(Montant en toutes lettres en Dinars)

3/ M'engage – nous engageons à effectuer le versement de la somme susvisée et dont le titulaire serait débiteur au titre du marché, et ce à la première demande écrite de la STEG sans qu'il y ait besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche administrative ou juridique quelconque.

Le présent cautionnement est valable durant 120 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Dans le cas où l'offre du soumissionnaire est retenue, la durée de validité du présent cautionnement sera prolongeable sur simple demande de la STEG jusqu'à son remplacement par le cautionnement définitif. Si après cette demande l'Entreprise n'accomplissait pas les formalités nécessaires auprès de la banque pour proroger le délai de validité du présent cautionnement avant l'expiration de sa validité ou s'il ne pouvait obtenir l'accord de la banque pour cette prolongation, la banque s'engage à verser le montant indiqué ci-avant au compte de la STEG sans attendre une nouvelle notification de celle-ci.

Fait à Tunis, le.....

(Nom du signataire, signature et cachet de la Banque)

(Mention manuscrite) *Lu et approuvé, bon pour cautionnement provisoire jusqu'à concurrence d'un montant de*

MODELE DE CAUTIONNEMENT BANCAIRE DE SOUMISSION**LOT 3 (REGION CENTRE)****Je soussigné – nous soussignés***(Noms et prénoms du ou des signataires)*

agissant en qualité de.....

*(Raison sociale et adresse de l'établissement garant)***1/ Certifie – certifions que**.....*(Raison sociale de l'établissement garant)*

a été agréé par le ministre des finances en application de l'article 113 du décret N° 2014-1039 du 13/03/2014 et les textes ultérieurs l'ayant modifié et complété, portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n'a pas été révoqué, que.....

(Raison sociale de l'établissement garant)

a constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé N°..... en date du le cautionnement fixe de 5.000 dinars prévu par l'article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2/ Déclare me- déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire.....*(Nom du soumissionnaire)*

domicilié

à.....

.....

(Adresse du soumissionnaire)

pour le montant du cautionnement relatif à l'Appel d'Offres N°..... du lancé par la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz.

Le montant du dit cautionnement s'élève

à.....

(Montant en toutes lettres en Dinars)

3/ M'engage – nous engageons à effectuer le versement de la somme susvisée et dont le titulaire serait débiteur au titre du marché, et ce à la première demande écrite de la STEG sans qu'il y ait besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche administrative ou juridique quelconque.

Le présent cautionnement est valable durant 120 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Dans le cas où l'offre du soumissionnaire est retenue, la durée de validité du présent cautionnement sera prolongeable sur simple demande de la STEG jusqu'à son remplacement par le cautionnement définitif. Si après cette demande l'Entreprise n'accomplissait pas les formalités nécessaires auprès de la banque pour proroger le délai de validité du présent cautionnement avant l'expiration de sa validité ou s'il ne pouvait obtenir l'accord de la banque pour cette prolongation, la banque s'engage à verser le montant indiqué ci-avant au compte de la STEG sans attendre une nouvelle notification de celle-ci.

Fait à Tunis, le.....

(Nom du signataire, signature et cachet de la Banque)

(Mention manuscrite) *Lu et approuvé, bon pour cautionnement provisoire jusqu'à concurrence d'un montant de*

MODELE DE CAUTIONNEMENT BANCAIRE DE SOUMISSION.**LOT 4 (REGION NORD OUEST)****Je soussigné – nous soussignés***(Noms et prénoms du ou des signataires)*

agissant en qualité de.....

*(Raison sociale et adresse de l'établissement garant)***1/ Certifie – certifions que**.....*(Raison sociale de l'établissement garant)*

a été agréé par le ministre des finances en application de l'article 113 du décret N° 2014-1039 du 13/03/2014 et les textes ultérieurs l'ayant modifié et complété, portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n'a pas été révoqué, que.....

(Raison sociale de l'établissement garant)

a constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé N°..... en date du le cautionnement fixe de 5.000 dinars prévu par l'article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2/ Déclare me- déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire.....*(Nom du soumissionnaire)*

domicilié

à.....

.....

(Adresse du soumissionnaire)

pour le montant du cautionnement relatif à l'Appel d'Offres N°..... du lancé par la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz.

Le montant du dit cautionnement s'élève

à.....

*(Montant en toutes lettres en Dinars)***3/ M'engage – nous engageons** à effectuer le versement de la somme susvisée et dont le titulaire serait débiteur au titre du marché, et ce à la première demande écrite de la STEG sans qu'il y ait besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche administrative ou juridique quelconque.

Le présent cautionnement est valable durant 120 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Dans le cas où l'offre du soumissionnaire est retenue, la durée de validité du présent cautionnement sera prolongeable sur simple demande de la STEG jusqu'à son remplacement par le cautionnement définitif. Si après cette demande l'Entreprise n'accomplissait pas les formalités nécessaires auprès de la banque pour proroger le délai de validité du présent cautionnement avant l'expiration de sa validité ou s'il ne pouvait obtenir l'accord de la banque pour cette prolongation, la banque s'engage à verser le montant indiqué ci-avant au compte de la STEG sans attendre une nouvelle notification de celle-ci.

Fait à Tunis, le.....

(Nom du signataire, signature et cachet de la Banque)

(Mention manuscrite) *Lu et approuvé, bon pour cautionnement provisoire jusqu'à concurrence d'un montant de*

MODELE DE CAUTIONNEMENT BANCAIRE DE SOUMISSION**LOT 5 (REGION SFAX)****Je soussigné – nous soussignés***(Noms et prénoms du ou des signataires)*

agissant en qualité de.....

*(Raison sociale et adresse de l'établissement garant)***1/ Certifie – certifions que**.....*(Raison sociale de l'établissement garant)*

a été agréé par le ministre des finances en application de l'article 113 du décret N° 2014-1039 du 13/03/2014 et les textes ultérieurs l'ayant modifié et complété, portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n'a pas été révoqué, que.....

(Raison sociale de l'établissement garant)

a constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé N°..... en date du le cautionnement fixe de 5.000 dinars prévu par l'article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2/ Déclare me- déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire.....*(Nom du soumissionnaire)*

domicilié

à.....

.....

(Adresse du soumissionnaire)

pour le montant du cautionnement relatif à l'Appel d'Offres N°..... du lancé par la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz.

Le montant du dit cautionnement s'élève

à.....

*(Montant en toutes lettres en Dinars)***3/ M'engage – nous engageons** à effectuer le versement de la somme susvisée et dont le titulaire serait débiteur au titre du marché, et ce à la première demande écrite de la STEG sans qu'il y ait besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche administrative ou juridique quelconque.

Le présent cautionnement est valable durant 120 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Dans le cas où l'offre du soumissionnaire est retenue, la durée de validité du présent cautionnement sera prolongeable sur simple demande de la STEG jusqu'à son remplacement par le cautionnement définitif. Si après cette demande l'Entreprise n'accomplissait pas les formalités nécessaires auprès de la banque pour proroger le délai de validité du présent cautionnement avant l'expiration de sa validité ou s'il ne pouvait obtenir l'accord de la banque pour cette prolongation, la banque s'engage à verser le montant indiqué ci-avant au compte de la STEG sans attendre une nouvelle notification de celle-ci.

Fait à Tunis, le.....

(Nom du signataire, signature et cachet de la Banque)

(Mention manuscrite) *Lu et approuvé, bon pour cautionnement provisoire jusqu'à concurrence d'un montant de*

MODELE DE CAUTIONNEMENT BANCAIRE DE SOUMISSION

LOT 6 (REGION SUD OUEST)

Je soussigné – nous soussignés

(Noms et prénoms du ou des signataires)

agissant en qualité de.....

(Raison sociale et adresse de l'établissement garant)

1/ Certifie – certifions que.....

(Raison sociale de l'établissement garant)

a été agréé par le ministre des finances en application de l'article 113 du décret N° 2014-1039 du 13/03/2014 et les textes ultérieurs l'ayant modifié et complété, portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n'a pas été révoqué, que.....

(Raison sociale de l'établissement garant)

a constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé N°..... en date du le cautionnement fixe de 5.000 dinars prévu par l'article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2/ Déclare me- déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire.....

(Nom du soumissionnaire)

domicilié

à.....

.....

(Adresse du soumissionnaire)

pour le montant du cautionnement relatif à l'Appel d'Offres N°..... du lancé par la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz.

Le montant du dit cautionnement s'élève

à.....

(Montant en toutes lettres en Dinars)

3/ M'engage – nous engageons à effectuer le versement de la somme susvisée et dont le titulaire serait débiteur au titre du marché, et ce à la première demande écrite de la STEG sans qu'il y ait besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche administrative ou juridique quelconque.

Le présent cautionnement est valable durant 120 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Dans le cas où l'offre du soumissionnaire est retenue, la durée de validité du présent cautionnement sera prolongeable sur simple demande de la STEG jusqu'à son remplacement par le cautionnement définitif. Si après cette demande l'Entreprise n'accomplissait pas les formalités nécessaires auprès de la banque pour proroger le délai de validité du présent cautionnement avant l'expiration de sa validité ou s'il ne pouvait obtenir l'accord de la banque pour cette prolongation, la banque s'engage à verser le montant indiqué ci-avant au compte de la STEG sans attendre une nouvelle notification de celle-ci.

Fait à Tunis, le.....

(Nom du signataire, signature et cachet de la Banque)

(Mention manuscrite) *Lu et approuvé, bon pour cautionnement provisoire jusqu'à concurrence d'un montant de*

MODELE DE CAUTIONNEMENT BANCAIRE DE SOUMISSION**LOT 7(REGION SUD)**

Je soussigné – nous soussignés

(Noms et prénoms du ou des signataires)

agissant en qualité de.....

(Raison sociale et adresse de l'établissement garant)

1/ Certifie – certifions que.....

(Raison sociale de l'établissement garant)

a été agréé par le ministre des finances en application de l'article 113 du décret N° 2014-1039 du 13/03/2014 et les textes ultérieurs l'ayant modifié et complété, portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n'a pas été révoqué, que.....

(Raison sociale de l'établissement garant)

a constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé N°..... en date du le cautionnement fixe de 5.000 dinars prévu par l'article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2/ Déclare me- déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire.....

(Nom du soumissionnaire)

domicilié

à.....

.....

(Adresse du soumissionnaire)

pour le montant du cautionnement relatif à l'Appel d'Offres N°..... du lancé par la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz.

Le montant du dit cautionnement s'élève

à.....

(Montant en toutes lettres en Dinars)

3/ M'engage – nous engageons à effectuer le versement de la somme susvisée et dont le titulaire serait débiteur au titre du marché, et ce à la première demande écrite de la STEG sans qu'il y ait besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche administrative ou juridique quelconque.

Le présent cautionnement est valable durant 120 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Dans le cas où l'offre du soumissionnaire est retenue, la durée de validité du présent cautionnement sera prolongeable sur simple demande de la STEG jusqu'à son remplacement par le cautionnement définitif. Si après cette demande l'Entreprise n'accomplissait pas les formalités nécessaires auprès de la banque pour proroger le délai de validité du présent cautionnement avant l'expiration de sa validité ou s'il ne pouvait obtenir l'accord de la banque pour cette prolongation, la banque s'engage à verser le montant indiqué ci-avant au compte de la STEG sans attendre une nouvelle notification de celle-ci.

Fait à Tunis, le.....

(Nom du signataire, signature et cachet de la Banque)

(Mention manuscrite) *Lu et approuvé, bon pour cautionnement provisoire jusqu'à concurrence d'un montant de*

ANNEXE II

METHODOLOGIE D'EVALUATION DES OFFRES

La STEG procède à l'évaluation et la comparaison des offres selon les étapes suivantes :

Etape 1 : Vérification de la recevabilité des offres;

Etape 2 : Classement des offres financières des soumissionnaires qualifiés par Lot dans l'ordre croissant sur la base du prix hors taxe du KWc installé par Lot en tenant compte des éventuels rabais accordés par les soumissionnaires.

Etape 3 : Evaluation de l'offre technique du soumissionnaire déclarée recevable et moins disant par lot.

- En cas de conformité aux cahiers des charges, le marché lui est attribué.
- En cas de non conformité, son offre est éliminée et la STEG procédera de la même manière pour les autres offres techniques selon le classement financier croissant.

1-Vérification de la recevabilité des offres

Les documents de recevabilité sont :

- ✓ Les pièces annexes énumérées à l'article 9 du présent cahier.
- ✓ Le CCAO, le CCAP et le CCTP paraphés à toutes les pages et signés à la dernière et portant le cachet du Soumissionnaire.
- ✓ La ou les caution(s) de soumission prévue(s) en annexe I du présent cahier.

2- Classement des offres financières

Le prix hors taxe du KWc installé est calculé par le rapport du montant du lot (construction et maintenance pour 3 ans) divisé par la puissance crête du lot au millième près.

3- Vérification des documents de l'offre technique

Une offre technique détaillée conformément au cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et devant comporter obligatoirement les pièces et les informations suivantes :

1. La documentation et les notices techniques des équipements proposés pour tous les ouvrages photovoltaïques proposées par lot, et leurs origines portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

2. Les documents justifiant l'admissibilité et la conformité aux normes et aux spécifications de l'Appel d'Offres de tout le matériel qu'il propose de fournir pour l'exécution du ou des lot(s).
3. La liste des sous-traitants qui vont participer à la réalisation de chaque lot et les limites de leurs tâches (Annexes II du CCAP).
4. Le planning détaillé d'exécution du lot et/ou des lots proposés avec les délais d'exécution exigés par les cahiers des charges de l'ensemble des fournitures et prestations objet du présent Appel d'Offres.
5. Les plans d'agencement et schémas électriques de toutes les installations photovoltaïques proposées, les données de calculs de simulation selon software utilisé (PVsyst, PVSol ou autres) avec détermination du productible annuel des installations photovoltaïques du lot correspondant.
6. Avoir réalisé au moins 10 installations photovoltaïques dont la puissance unitaire $P_u > 5 \text{KWc}$ durant les trois dernières années 2016, 2017, 2018 (Voir tableau en Annexe IV);
7. Avoir réalisé une puissance totale de plus de 200 KWc durant les trois dernières années 2016, 2017, 2018;
8. Fournir des onduleurs conformes aux spécifications techniques mentionnées au CCTP du présent Appel d'Offres;
9. Fournir des panneaux homologués par l'ANME.
10. Le tableau de références cité en Annexe IV dûment rempli avec les justificatifs à l'appui.

4- Méthode d'évaluation et de comparaison des offres :

La STEG attribuera le marché au soumissionnaire moins disant sur la base du prix hors taxe du KWc par lot et dont l'offre a été jugée conforme aux conditions du dossier d'appel d'offres.

5- Evaluation des offres techniques

Toute offre technique sera éliminée si :

- Le Soumissionnaire n'accepte pas de soumissionner pour la totalité du lot.
- Le soumissionnaire ou le chef de file du groupement n'est pas un installateur de systèmes photovoltaïques, éligible par l'ANME.
- L'offre est incomplète au regard des exigences du cahier des charges et ne porte pas sur la totalité des fournitures et prestations objet du présent marché.
- Elle n'est pas conforme aux cahiers des charges de l'Appel d'Offres
- Elle maintient des réserves sur les clauses du cahier des charges.
- Le Soumissionnaire refuse de parapher et signer le dossier de l'Appel d'Offres.

- Elle présente un matériel non conforme aux normes et aux spécifications techniques demandées.

En cas de conformité technique, l'offre lui sera attribuée.

En cas de non-conformité, son offre est éliminée et la STEG procédera de la même manière le reste des offres techniques selon le classement financier croissant.

ANNEXE III : FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

- Soumissionnaire :
- Adresse :
- Tel :
- Fax :
- E. mail :
- Nom du représentant légal :
- N° du Registre de Commerce :

Nb : en cas de groupement de Soumissionnaires, cette fiche doit être établie pour chaque membre du groupement en indiquant le chef de file.

ANNEXE IV : LISTE DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES REALISEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire doit obligatoirement remplir ce tableau et justifier les références techniques pour les 10 installations photovoltaïques réalisées de puissance unitaire supérieure à 5 KWc durant les années 2016, 2017, 2018 et justifier les références techniques pour une puissance totale installée durant 2016, 2017, 2018 supérieure à 200 KWc.

N° Projet	Référence STEG	Puissance (KWc)	Responsable STEG /District	Date de début des travaux	Date de mise en service	Propriétaire (Personne à contacter/ Coordonnées)	Module PV (Technologie /Fabricant)	Onduleur PV (Type/Puissance /Fabricant)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
.....								
.....								
.....								
.....								

ANNEXE V : PV DE VISITE DU SITE

Nous, soussignés, organisme.....
 sis à.....
 tel.....
 email.....
 représenté par.....
 déclarons avoir visité le site et avoir pris connaissance de ses caractéristiques
 (District/Agence/Région).....
 en date du.....
 objet de la réalisation d'installation photovoltaïque pour procéder à la préparation
 de l'offre relative à l'Appel d'Offres National N° 2019 E 4008.

Signature et cachet
de l'organisme

Signature du Responsable
de l'unité STEG
Nom, Prénom et qualité